



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale

Chers(es) Saint-Josephois(es),

ÉTAT DE LA SITUATION

Je vous informe que le 5 décembre dernier, le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'année 2017. Je vous invite à prendre connaissance de mon commentaire sur ce dernier à la page suivante pour en savoir davantage.



Dans le cadre du concours des décors de Noël, je tiens à remercier et féliciter tous les citoyens et les citoyennes qui se sont surpassés dans l'embellissement de notre Ville en décorant leur maison, balcon, parterre, etc. de magnifiques décors du temps des Fêtes.

Pour terminer, comme nous sommes en période de réjouissance, et que rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux que l'on aime, je me joins aux autres membres du Conseil municipal soient : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Vincent Deguise, Michel Latour, Francine Parenteau et Jacques Renaud, afin de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, une nouvelle année remplie de santé pour vous et vos proches, beaucoup de bonheur, joie et que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprendrez, que les difficultés de cette nouvelle année vous soient toutes épargnées. Bonne et Heureuse Année 2017. Je vous invite à la générosité, au partage et à la prudence en cette période des Fêtes.

OLIVAR GRAVEL - MAIRE



RETRAITE DE M. JACQUES BONIN

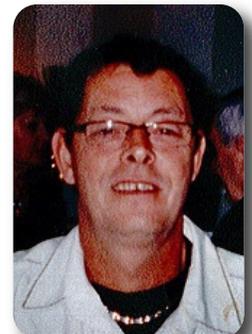
Monsieur Jacques Bonin, Contremaître des Travaux publics, a pris sa retraite le 9 septembre 2016, après plus de 40 ans de service.

Nous lui souhaitons une très belle retraite!



NOMINATION DE M. ALAIN KIOPINI

Le Conseil de Ville est heureux d'accueillir son **nouveau Contremaître** des Travaux publics, Monsieur Alain Kiopini.



Volume 30 n° 6
Décembre 2016



En ma qualité de maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, j'ai l'honneur de vous informer des grandes lignes du « **Budget 2017** » qui a été adopté lors de la séance extraordinaire du 5 décembre dernier.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

À chaque année, les membres du Conseil municipal procèdent à une analyse approfondie des données financières affectées aux différents postes budgétaires. Ils étudient divers projets d'investissement pour assurer la pérennité de nos infrastructures ainsi que l'amélioration des services aux citoyens. Suite à cet exercice, ils ont convenu, pour l'exercice 2017, d'adopter des prévisions budgétaires totalisant la somme de 4 583 095 \$ comparativement à 4 455 700 \$ en 2016, pour une augmentation de 127 395 \$ (+2,86%). Cette hausse résulte principalement de l'investissement consenti en 2017 pour nos immobilisations. Toutefois, aucun montant n'a été prélevé dans le surplus accumulé non affecté de la Ville pour boucler le budget 2017.

Le Conseil municipal maintient le budget de son programme d'embellissement horticole des Fleurons du Québec. Dans le cadre de leur politique de développement durable, nos partenaires industriels se sont engagés à réaliser divers aménagements paysagers. La compagnie Rio Tinto-Fer et Titane Inc. complétera, au cours de 2017, la construction de son talus du secteur Est par une plantation d'arbustes et d'arbres de différentes essences végétales. La compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy procédera, quand à elle, à l'implantation d'une zone horticole le long des rues Désiré et Étienne, bordant leur propriété. Au cours des prochaines années, ces réalisations contribueront à agrémenter notre paysage.

Le gouvernement provincial n'a toujours pas injecté de deniers dans son programme Rénovation-Québec (PRQ) de la SHQ. Le Conseil désirait ardemment poursuivre son programme d'aide à la rénovation domiciliaire. Toutefois, advenant que le gouvernement provincial déciderait, au cours de l'année 2017, d'injecter des sommes pour une éventuelle Phase XIII de ce programme, le Conseil pourrait décréter une ponction dans le surplus accumulé non affecté.

Cependant, certains autres postes comportent des dépenses qui s'avèrent incompressibles par les élus. À ce chapitre, nous pouvons mentionner la hausse de notre quote-part pour le service de la sécurité incendie de Sorel-Tracy (+11 645 \$), les élections municipales en novembre 2017, ainsi que les augmentations de tarifs d'électricité d'Hydro-Québec.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil désire agrandir les espaces de stationnement pour les utilisateurs de nos salles municipales qui ont été rénovées en 2015. De plus, des réfections au revêtement de brique du Centre Récréatif Aussant seront nécessaires pour sauvegarder l'enveloppe de cette bâtisse. La réalisation de travaux de voirie sur les rues Désiré et Étienne devraient se concrétiser en 2017 pour agrémenter la circulation sur cette artère. Enfin, divers équipements urbains seront ajoutés dans nos parcs. Finalement, des travaux de réfection des infrastructures de certaines rues pourraient se réaliser au cours de 2017 avec le programme TECQ.

LES TAUX DE TAXES

C'est dans cet esprit que le Conseil a décrété aucune augmentation des taux des taxes foncières. Les taux des taxes foncières demeurent donc inchangés en 2017. La taxe foncière de base (résidentielle) sera à 1,20 \$ du 100 \$ d'évaluation et la taxe des immeubles non résidentiels sera à 2,24 \$ du 100 \$. Pour ce qui est des taxes d'eau, le taux de la taxe d'eau par logement passe de 125 \$ à 130 \$ par logement et le taux de la taxe d'eau au compteur passe de 0,0046279 \$ à 0,00166614 \$ du gallon. Suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2017-2018-2019, incluant la modernisation et le maintien d'inventaire, les valeurs imposables ont subi: pour les terrains résidentiels une hausse moyenne de 21,39%; pour les bâtiments résidentiels une hausse moyenne de 7,88%; ce qui représente, pour le total des valeurs imposables résidentielles (terrains et bâtiments), une hausse moyenne de 10,38%. Cette stabilité raisonnable du compte de taxes est comparable avec les municipalités de la Montérégie et ce, en tenant compte des services de qualité offerts dans notre ville dont, entre autres, un déneigement des plus efficaces, la gratuité des terrains de jeux et de la piscine municipale, l'aménagement et l'entretien de nos parcs et de nos voies de circulation, la Journée Horticole, la Fête des Lumières, etc.

En conclusion, le Conseil municipal a, en confectionnant le budget 2017, poursuivi l'objectif des années antérieures qui consiste à offrir des services de qualité à ses citoyens tout en améliorant les infrastructures de façon à offrir un milieu de vie des plus enviables et ce, en n'augmentant pas les taux de taxes foncières pour une 4^e année consécutive pour faire son effort dans l'économie afin de ne pas alourdir le fardeau de ses contribuables.

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
12 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	13 décembre 2016 de 14h30 à 16h00	14 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	15 décembre 2016 ANNULÉ	16 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
19 décembre 2016 ANNULÉ	20 décembre 2016 ANNULÉ	21 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	22 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	23 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
26 décembre 2016 ARÉNA FERMÉ	27 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	28 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
2 janvier 2017 ARÉNA FERMÉ	3 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	4 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	5 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	6 janvier 2017 de 13h30 à 15h30
9 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	10 janvier 2017 de 14h30 à 16h00	11 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	12 janvier 2017 ANNULÉ	13 janvier 2017 de 13h30 à 15h30
16 janvier 2017 ANNULÉ	17 janvier 2017 ANNULÉ	18 janvier 2017 de 13h30 à 14h45	19 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	20 janvier 2017 de 13h30 à 14h45
23 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	24 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	25 janvier 2017 ANNULÉ	26 janvier 2017 de 13h30 à 15h30	27 janvier 2017 de 13h30 à 15h00
30 janvier 2017 ANNULÉ	31 janvier 2017 ANNULÉ	1 février 2017 de 13h30 à 14h45	2 février 2017 de 13h30 à 15h30	3 février 2017 de 13h30 à 14h45
6 février 2017 de 13h30 à 15h30	7 février 2017 de 13h30 à 15h30	8 février 2017 ANNULÉ	9 février 2017 de 13h30 à 15h30	10 février 2017 de 13h30 à 15h00
13 février 2017 ANNULÉ	14 février 2017 ANNULÉ	15 février 2017 de 13h30 à 14h45	16 février 2017 de 13h30 à 15h30	17 février 2017 de 13h30 à 14h45
20 février 2017 de 13h30 à 15h30	21 février 2017 de 13h30 à 15h30	22 février 2017 ANNULÉ	23 février 2017 de 13h30 à 15h30	24 février 2017 de 13h30 à 14h45
27 février 2017 de 13h30 à 15h30	28 février 2017 de 13h30 à 15h30	1 mars 2017 de 13h30 à 15h30	2 mars 2017 de 13h30 à 15h30	3 mars 2017 de 13h30 à 15h30

Tournoi de hockey Atome - Club Optimiste Du 5 au 15 janvier 2017

PATINOIRE EXTÉRIEURE SITUÉE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE MARTEL

HEURES D'OUVERTURE

Lundi	18 h 00 à 22 h 00
Mardi	18 h 00 à 22 h 00
Mercredi	18 h 00 à 22 h 00
Jeudi	18 h 00 à 22 h 00
Vendredi	18 h 00 à 22 h 00
Samedi	13 h 00 à 17 h 00
Dimanche	13 h 00 à 17 h 00



YOGA STRETCHING GYMNASTIQUE DOUCE GYMNASTIQUE FONCTIONNELLE MOBILITÉ POSTURALE

Veillez prendre note que les cours de yoga stretching et de gymnastique douce seront de retour respectivement à compter du 12 janvier et du 13 janvier et que le cours de gymnastique fonctionnelle débutera le 24 janvier 2017. Prenez note qu'il y aura un nouveau cours de mobilité posturale qui débutera le 24 janvier 2017. Pour toutes informations, contactez : Madame Véronique Desgagnés, personne ressource, au 450 743-1285, poste 210.



Féerie des Lumières

13-14-15 janvier 2017 devant l'Hôtel de Ville

17h30 à 21h30 : Promenade en carriole et animation musicale

10h00 : Le quizz rigolo de Bouclette la fée et Tourbillon le dragon

13h00 à 16h00 : Jeux gonflables

16h30 à 19h00 : Promenade en carriole

19h30 : Spectacle des Beach Bums et Révolution 60

10h00 à 14h00 : Jeux gonflables

11h00 : Brunch (aucune réservation, billet en vente à la mi-décembre)

Pour plus de renseignements, surveiller la page Facebook de la Féerie des lumières ainsi que nos prochaines publications.



Collecte des sapins de Noël

Semaine du 9 janvier 2017, le jour habituel de la collecte de vos bacs, et ce, même s'il ne s'agit pas de la semaine où ils sont ramassés. Les sapins doivent être dépouillés de leurs décorations.



Matière recyclables

La MRC rappelle que les sacs de plastique transparent déposés à côté du bac bleu et contenant des matières recyclables sont acceptés lors des collectes, et ce, en tout temps.

Sacs à déchets acceptés à côté des bacs

Exceptionnellement, au cours des collectes qui s'effectueront du 26 décembre 2016 au 13 janvier 2017, les sacs à déchets seront acceptés. Sacs (noir ou vert) d'un poids n'excédant pas 20 livres (environ 9 kg), attachés et déposés à côté des bacs.

HORAIRES - PÉRIODE DES FÊTES

Administration - Fermé au public

du 23 décembre 2016 au 8 janvier 2017 inclusivement.
Le bureau sera donc ouvert au public le 9 janvier 2017.

Travaux Publics - Fermé au public

du 24 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement.

Le **Centre Récréatif Aussant** sera fermé au public les 24, 25, 26 et 31 décembre 2016, ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2017.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENTION : Pour la période des Fêtes, les collectes des déchets domestiques et des matières recyclables s'effectueront le **jeudi 15 décembre 2016**, ainsi que le **jeudi 29 décembre 2016**. Par la suite les collectes reprendront aux deux semaines, et ce à compter du 12 janvier 2017.

Prenez note qu'il y aura une **collecte de sapin le 12 janvier**.

La gestion des matières résiduelles est sous la compétence de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous devez vous adresser à la MRC **pour toutes questions, plaintes et autres** concernant les collectes en composant le **450 743-2703**.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

RAPPEL IMPORTANT

POSITION ACCEPTABLE



Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs en bordure de rue à

l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.



POSITION INACCEPTABLE

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 16 janvier - 20 février - 20 mars 2017

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca •••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1602

Local du 3^e âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

Site web : <http://mrcpierredesaurel.com>

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

• Olivar Gravel.....	450 742.3148
• Serge Baron.....	450 742.5818
• Jean-Guy Cournoyer.....	450 743.8779
• Vincent Deguise.....	450 742.4379
• Michel Latour.....	450 746.8965
• Francine Parenteau.....	450 746.0896
• Jacques Renaud.....	450 743.7803

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.